



Contexte général

Le secteur de l'aviation est responsable de 3 % des émissions de CO₂ mondiales. Le projet **DEZiR** (**DE**carbonation en Seine Eure et sur la **Z**one Industrielle de **R**ouen) s'inscrit dans le cadre de la réglementation "Refuel EU", visant à réduire l'empreinte carbone de l'aviation à travers l'adoption de carburants durables (bio-SAF et **e-SAF**).

Objectif du projet

L'objectif du projet **DEZiR** est de produire du carburant d'aviation durable (e-SAF) sur le site de DRPC à Petit-Couronne à partir de CO₂ biogénique capté à la sortie de la chaudière biomasse de BEA à Alizay, réduisant ainsi les émissions de CO₂ du secteur aérien.

Méthode de production

La production de l'e-SAF se déroule en 4 étapes :

1. Récupération du dioxyde de carbone (CO₂) issu des chaudières biomasse de **BEA**. Ce CO₂ issu de biomasse et non de ressources fossiles est qualifié de biogénique.
2. Production d'hydrogène (H₂) par électrolyse de l'eau.
3. Combinaison des molécules d'hydrogène (H₂) et de CO₂ en méthanol (CH₃OH).
4. Combinaison des molécules de méthanol entre elles pour produire du e-SAF par un procédé appelé « méthanol-to-jet »

Raccordement électrique

Du fait de sa production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, le projet nécessiterait une alimentation électrique dédiée et serait donc relié au réseau français de transport d'électricité géré par RTE. Une capacité totale de 399 MW a été réservée auprès de ce dernier, qui en tant que co-maître d'ouvrage du projet s'occupera de la réalisation du raccordement électrique des installations à Petit-Couronne.

Localisation du projet

Le projet est situé à Petit-Couronne sur le site de DRPC, bénéficiant de la proximité du réseau de pipelines reliant Le Havre aux aéroports parisiens pour une injection directe, ainsi que de l'accès immédiat aux ressources nécessaires telles que le CO₂, l'eau et l'électricité. Le projet **DEZiR** consiste à capturer du CO₂ biogénique à Alizay et à le transporter sous forme gazeuse via une canalisation jusqu'à Petit-Couronne. Le CO₂ sera ensuite transformé en e-SAF sur place puis sera directement injecté dans le réseau de pipelines reliant Le Havre aux aéroports de la région parisienne.

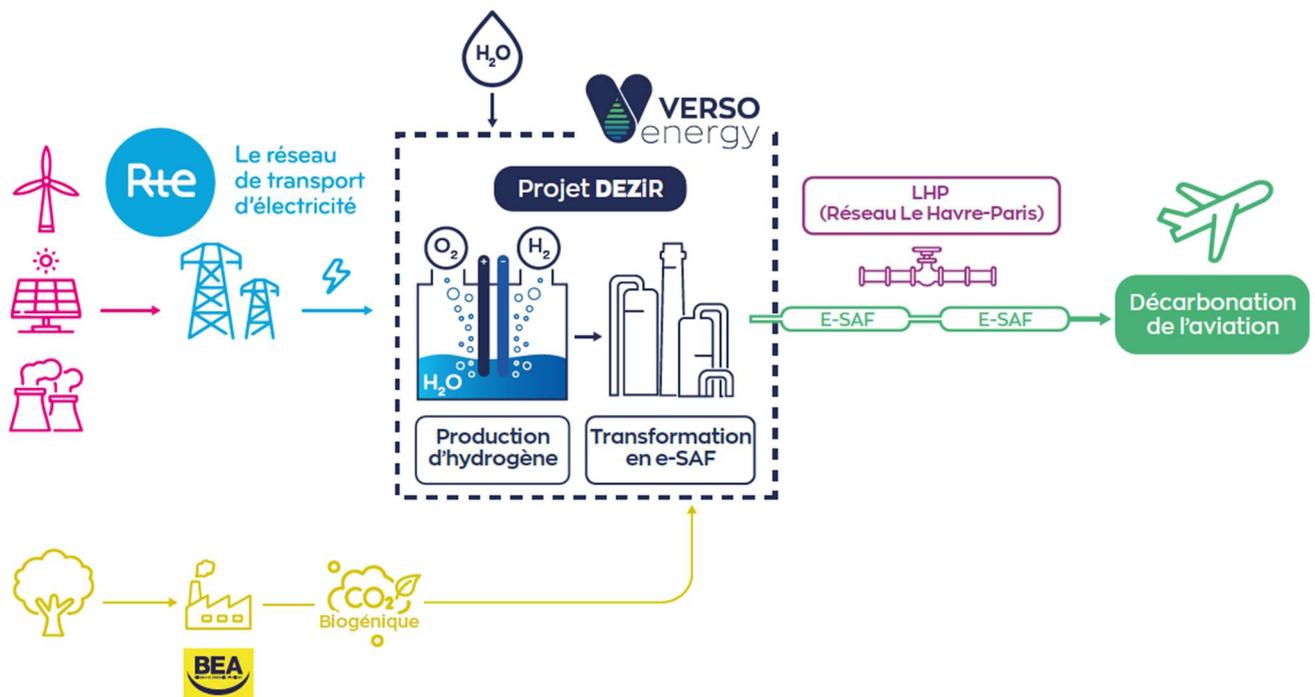
Concertation du projet

Une concertation préalable du projet sous l'égide de la CNDP s'est tenue du 13 janvier au 15 mars 2025 inclus.

Plus d'information sur le site de la concertation du projet **DEZiR**: www.concertation-dezir.eu



Les chiffres du projet



Principe du projet